



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 5 juillet 2021 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136, route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Assiste également à la séance:

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET QUESTIONS (MAXIMUM 30 MINUTES)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 juillet 2021

6. CORRESPONDANCE

7. RÈGLEMENT

7.1 Avis de motion règlement n° 339-07-2021 modifiant le règlement n° 336-05-2021 sur la gestion contractuelle

8. RÉOLUTIONS

8.1 Refus de l'appel d'offres – Contrat de déneigement

8.2 Lancement d'un appel d'offres – Contrat de déneigement

8.3 Demande de dérogation mineure – 488 sur le chemin Ferland

8.4 Demande de dérogation mineure – 326 sur la route 243

8.5 Demande de modification réglementaire – 192 sur la route 222



- 8.6 Contrat à la firme EXP. – Surveillance des travaux de voirie sur le chemin des Baies
- 8.7 Contrat à la firme EXP. – Surveillance des travaux de voirie sur le chemin J.A. Bombardier
- 8.8 Contrat à la firme EXP. – Surveillance des travaux de voirie sur le chemin Montée Gagnon
- 8.9 Contrat de construction de trottoir
- 8.10 Offre de service – Audit du plan régional et des plans municipaux de sécurité civile
- 8.11 Agrandissement du parc du Mont-Orford
- 8.12 Autorisation de signature et dépôt d'une demande de subvention

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-07-145

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour par madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE des points et des questions soulevées en cours de séance

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

2021-07-146

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021.

Il est proposé par monsieur Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021

2021-07-147

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations



de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2021.

Il est proposé par monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021

2021-07-148

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 juin 2021.

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET QUESTIONS (MAXIMUM 30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 27.

Les points suivants ont été discutés :

- Comptes à payer;
- Passage de l'abat-poussière;
- Veto du maire – Résolutions 8.1 et 8.2;
- Soumissions – Déneigement ;
- Chemin Flodden – Entretien – Programme d'aide à la voirie locale

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 juillet 2021

2021-07-149

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent vingt et un mille quarante-huit dollars et quatre-vingt-onze cents (121 048.91 \$), couvrant la période du 5 juin au 2 juillet 2021, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE



La liste des correspondances reçues au mois de juin 2021 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion règlement n° 339-07-2021 modifiant le règlement n° 336-05-2021 sur la gestion contractuelle

2021-07-150

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 339-07-2021 sur la gestion contractuelle remplaçant et abrogeant le règlement numéro 336-05-2021.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 339-07-2021 sera effectuée par le président d'assemblée à une prochaine séance.

8. RÉOLUTIONS

8.1 Refus de l'appel d'offres – Contrat de déneigement

2021-07-151

ATTENDU QUE la résolution 2021-06-128 a été adoptée à la majorité lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Racine du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE monsieur le maire Christian Massé a appliqué son droit de veto sur ladite résolution;

ATTENDU QUE la loi prévoit que la résolution soit représentée à une séance ultérieure du conseil municipal à la suite de l'application du droit de veto;

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 4 pour;
- 2 contre.

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil se prononce pour le maintien de l'appel d'offres original.

8.2 Lancement d'un appel d'offres – Contrat de déneigement

2021-07-152

ATTENDU QUE la résolution 2021-06-129 a été adoptée à la majorité lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Racine du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE monsieur le maire Christian Massé a appliqué son droit de veto sur ladite résolution;

ATTENDU QUE la loi prévoit que la résolution soit représentée à une séance ultérieure du conseil municipal à la suite de l'application du droit de veto;



Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 4 pour;
- 2 contre.

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil se prononce contre le lancement d'un nouvel appel d'offres visant le déneigement des rues de la municipalité

QUE ne soit pas lancé un nouvel appel d'offres visant le déneigement des rues de la municipalité.

8.3 Attribution du contrat de déneigement

2021-07-153

ATTENDU QUE les résolutions 2021-07-151 et 2021-07-152 ont été adoptées à la majorité;

ATTENDU QUE l'appel d'offres visant l'attribution du contrat de déneigement des rues de la Municipalité a reçu une seule soumission conforme;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer du déneigement des rues pour la saison hivernale 2021-2022

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, demande le vote. Ce dernier se déroule comme suit :

- 4 pour, incluant le vote de monsieur le maire Christian Massé;
- 3 contre.

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le contrat de déneigement, d'une durée de trois ans, soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, les Entreprises Daniel Fontaine Inc, pour un montant de 4249 \$ du kilomètre couvert excluant les taxes applicables.

8.4 Demande de dérogation mineure – 488 sur le chemin Ferland

2021-07-154

ATTENDU QUE le requérant a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser une situation existante. La demande implique de réduire la marge de recul minimal latérale applicable à un bâtiment principal à 2.01 mètres (zone ID-10);



- ATTENDU QU' un permis de construction a été délivré en 2005 pour permettre la construction du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE la grille de spécifications du règlement de zonage 50-99 exigeait une marge latérale minimale de 3 mètres;
- ATTENDU QUE la propriété a été mise en vente et qu'un certificat de localisation a été préparé le 17 mai 2021 par le groupe HBG (sous le numéro de minute 1829);
- ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon les termes du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 54-99;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée et des bâtiments existants;
- ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;
- ATTENDU QUE le refus de cette demande de dérogation mineure pourrait causer un préjudice au demandeur;

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la dérogation mineure concernant le 488 chemin Ferland soit acceptée, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

8.5 Demande de dérogation mineure – 326 sur la route 243

2021-07-155

- ATTENDU QUE le requérant a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser une situation existante. La demande implique de permettre l'implantation d'un balcon sur pilotis à l'intérieur de la marge de recul minimal applicable à un cours d'eau;
- ATTENDU QU' un permis a été délivré en 2015 pour permettre la construction du balcon en question;
- ATTENDU QUE la marge de recul applicable entre un balcon et un cours d'eau est de 5 mètres selon le règlement 123-12-2006;
- ATTENDU QUE la propriété a été mise en vente et qu'un certificat de localisation a été préparé le 6



avril 2021 par Yves Robichaud (sous le numéro de minute 8596);

- ATTENDU QU' il y a présence d'érosion, il est possible de présumer que la rive ne se trouvait pas au même endroit lors de la construction du balcon;
- ATTENDU QUE le propriétaire a effectué des travaux de fortification de la berge en 2020 afin d'éviter que l'érosion n'emporte une partie du terrain;
- ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon les termes du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 54-99;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée et des bâtiments existants;
- ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;
- ATTENDU QUE le refus de cette demande de dérogation mineure pourrait causer un préjudice au demandeur;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la dérogation mineure concernant le 326 route 243 soit acceptée, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.
- QUE le nouveau propriétaire soit avisé de la nécessité de faire des travaux de stabilisation de la berge.

8.6 Demande de modification réglementaire – 192 sur la route 222

2021-07-156

- ATTENDU QU' une demande de modification a été déposée afin de permettre l'usage résidentiel (habitation bifamiliale en rangée) dans la zone IC-1;
- ATTENDU QUE la municipalité de Racine a autorité pour procéder à la modification du règlement de zonage 123-12-2006;
- ATTENDU QUE la zone IC-1 est une zone commerciale et industrielle;



ATTENDU QUE la cohabitation entre les usages résidentiel et industriel est complexe;

ATTENDU QUE l'usage résidentiel est permis dans plusieurs autres zones de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande de modification réglementaire concernant le 192 route 222 soit refusée, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

8.7 Contrat à la firme EXP. – Surveillance des travaux de voirie sur le chemin des Baies

2021-07-157

ATTENDU QUE des travaux visant la réhabilitation de la chaussée pavée du chemin des Baies sont prévus;

ATTENDU QUE de tels travaux nécessitent une surveillance par une firme spécialisée;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le mandat pour la surveillance des travaux de voirie sur le chemin des Baies soit accordé à la firme EXP. pour la somme maximale de quatorze mille huit cents dollars (14 800 \$) avant les taxes applicables, tel que décrit sur l'offre de service SHE-00263502 (RACM).

8.8 Contrat à la firme EXP. – Surveillance des travaux de voirie sur le chemin J.A. Bombardier

2021-07-158

ATTENDU QUE des travaux visant le remplacement d'un ponceau sur le chemin J.A. Bombardier sont prévus;

ATTENDU QUE de tels travaux nécessitent une surveillance par une firme spécialisée;

Il est proposé par monsieur Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le mandat pour la surveillance des travaux de voirie sur le chemin J.A. Bombardier soit accordé à la firme EXP. pour la somme maximale de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) avant les taxes applicables, tel que décrit sur l'offre de service SHE-00261822 (RACM).



8.9 Contrat à la firme EXP. – Surveillance des travaux de voirie sur le chemin Montée Gagnon

2021-07-159

ATTENDU QUE des travaux visant le remplacement d'un ponceau à l'intersection du 1^{er} Rang et de la Montée Gagnon sont prévus;

ATTENDU QUE de tels travaux nécessitent une surveillance par une firme spécialisée;

Il est proposé par monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le mandat pour la surveillance des travaux de voirie sur le chemin Montée Gagnon soit accordé à la firme EXP. pour la somme maximale de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) avant les taxes applicables, tel que décrit sur l'offre de service SHE-00259775 (RACM).

8.10 Contrat de construction de trottoir

2021-07-160

ATTENDU QU' un appel d'offres visant la construction d'un trottoir sur le territoire de la Municipalité a été lancé sur SEAO;

ATTENDU QUE quatre offres ont été reçues et analysées;

ATTENDU QUE les prix sont au-delà du budget prévu par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité ne fasse pas suite à l'appel d'offres visant la construction d'un trottoir;

QUE la construction dudit trottoir soit reportée à une année ultérieure.

8.11 Offre de service – Audit du plan régional et des plans municipaux de sécurité civile

2021-07-161

ATTENDU QU' Avec une population estimée à 6 929 personnes de plus en plus vieillissante, une densification du territoire urbain et un aménagement comportant des axes résidentiels, commerciaux et de transport, en plus de la présence de la compagnie BRP, le territoire de la région est exposé à divers sinistres et événements d'exceptions;

ATTENDU QUE l'augmentation constante des sinistres depuis les dernières années (explosion, tempêtes estivales et hivernales, incendie majeur, pandémie, etc.) fait en sorte que les citoyens de Racine sont placés devant des risques dont les conséquences



potentielles nécessitent une préparation rigoureuse en vue d'en faire une organisation municipale plus résiliente;

ATTENDU QUE

les organisations municipales parties prenantes du plan régional de sécurité civile de la région ayant le devoir d'alerter de protéger les citoyens en cas de sinistre, ces dernières se doivent de se doter d'une préparation optimale et assurer la coordination efficace des acteurs impliqués dans la sécurité civile;

ATTENDU QUE

le consultant qui accompagnait les municipalités liées au plan régional dans leurs préparatifs à faire face à un sinistre ayant pris sa retraite, les municipalités croient maintenant en la pertinence d'avoir un regard nouveau sur leur état de préparation (local et régional) ;

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

le mandat pour l'audit du plan régional et des plans municipaux de sécurité civile soit accordé à la firme Prudent Groupe Conseil pour la somme de mille soixante-dix dollars et vingt-neuf cents (1070,29 \$) avant les taxes applicables, tel que décrit sur l'offre de service du 10 juin 2021.

QU'

une copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Valcourt.

8.12 Agrandissement du parc du Mont-Orford

2021-07-162

ATTENDU QUE

la proposition du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour de nouveaux accès au parc national du Mont-Orford implique l'expropriation d'une partie du terrain de citoyens du chemin Flodden;

ATTENDU QUE

l'infrastructure du chemin de l'Auberge n'est pas conçue pour supporter un tel afflux de circulation;

ATTENDU QUE

la protection des lacs, dont le lac Miller, est l'une des priorités du conseil municipal;

Il est proposé par madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la Municipalité ne procède pas à l'expropriation de terrains des résidents du chemin Flodden visés par la proposition du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

QUE

la Municipalité intervienne auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des



Parcs afin d'explorer des solutions de rechange pour les futurs accès au parc, assurant ainsi la quiétude des citoyens et la pérennité des infrastructures municipales de Racine.

8.13 Autorisation de signature et dépôt d'une demande de subvention

2021-07-163

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, à travers le Fonds canadien de revitalisation des communautés, propose un investissement national de 500 millions dans les infrastructures au courant des deux prochaines années;

ATTENDU QUE la priorité sera accordée aux projets déposés avant le 23 juillet 2021;

Il est proposé par monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit déposée au nom de la Municipalité de Racine une demande de subvention au Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement fédéral;

QUE madame la directrice générale Lyne Gaudreau soit autorisée à déposer et à signer tout document afin d'assurer le dépôt de la demande pour et au nom de la Municipalité.

8.14 Mandat – Analyse de la capacité du réseau d'eaux usées

2021-07-164

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet d'égout sanitaire pour la rue Arès ;

ATTENDU QUE l'octroi d'un mandat d'assistance technique de rédaction d'ententes industrielles pour les rejets d'eaux usées constitue une étape vers la réalisation de ce projet;

Il est proposé par monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le mandat d'assistance technique de rédaction d'ententes industrielles pour les rejets d'eaux usées est donné à la firme Eureka Environnement Inc. au montant de 5 400 \$ excluant les taxes applicables.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET QUESTIONS (MAXIMUM 30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 20 h 03.

Les points suivants ont été discutés :

- Panneau d'affiche de vitesse – Réparation
- Résolution – Parc national du Mont-Orford / Agrandissement du parc
- Création d'une coalition – Parc national du Mont-Orford



- Construction du trottoir – Matières alternatives
- Déneigement – Respect des exigences de l'appel d'offres
- Entretien du chemin Flodden
- Fossés – Bassin de sédimentation – Ruisseau – Protection
- Contrat de la rue Arès – Égout;
- Installation des numéros civiques d'urgence;

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-07-165

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lorraine Denis, conseillère, propose la levée de la séance à 20 h 04.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-
trésorière